



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3678

Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Envie Partagée" pour la gestion du jardin partagé situé quai Rambaud à Lyon 2e -
Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3678 - JARDINS PARTAGES – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION "ENVIE PARTAGEE" POUR LA GESTION DU JARDIN PARTAGE SITUÉ QUAI RAMBAUD A LYON 2E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/923 du 16 mars 2015, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de l'assiette foncière destinée à accueillir un équipement sportif et des jardins partagés dans le cadre du réaménagement des Rives de Saône.

Suite à l'acquisition du foncier du futur jardin partagé par la Ville de Lyon, cet espace a été mis à disposition par convention d'occupation temporaire de l'association « Envie Partagée » créée en 2011 à l'initiative d'habitants de la Confluence souhaitant développer des actions environnementales et apporter encore plus de qualité de vie et de bien-être aux habitants de Confluence. Elle est à l'origine du projet de création de jardins partagés sur le quartier et anime le jardin depuis sa création il y a trois années. A ce titre, elle a développé le réseau des habitants et acteurs impliqués dans son projet et a entrepris l'installation d'une cabane et d'un composteur.

Il est proposé de renouveler la mise à disposition de l'association « Envie Partagée » du terrain jusqu'au 31 décembre 2020.

La surface totale mise à disposition de l'association est de 538 m², pour une valeur locative totale annuelle de 2 690 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à l'association « Envie Partagée », dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant. La Ville de Lyon assurera l'entretien des serrureries et des arbres inventoriés. L'occupant prendra également en charge la consommation en eau.

A cette convention, valable jusqu'au 31 décembre 2020, reconductible 1 fois pour 3 ans, sont joints en annexes un plan de localisation du jardin, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien des terrains ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu la délibération n° 2015/923 du 16 mars 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Envie Partagée », sise 2 ter rue Casimir Perrier à Lyon 2^e, pour la gestion du jardin partagé situé quai Rambaud à Lyon 2^e, sur un terrain municipal, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON